



Doc. 16423
23 juin 2026

Assurer une sécurité alimentaire durable en temps de crise: renforcer la résilience et l'accès à la nourriture

Amendement¹ n° 7

Mme Lesia VASYLENKO, Ukraine, Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 10.4 par le paragraphe suivant:

«à garantir l'intégration complète et la mise en œuvre effective dans la législation nationale de l'interdiction, prévue par le droit international humanitaire, d'affamer les civils comme méthode de guerre, en incriminant explicitement tout comportement consistant à attaquer, détruire, enlever ou mettre hors d'usage les biens indispensables à la survie de la population civile.»

Note explicative

Les Protocoles additionnels I et II emploient "biens indispensables à la survie de la population civile" plutôt que "biens vitaux". Ils définissent largement la privation, y incluant le fait d'attaquer, de détruire, d'enlever ou de mettre hors d'usage ces biens.

Déposé par:

VASYLENKO Lesia, Ukraine, ADLE
KEARNS Alicia, Royaume-Uni, CEPA
MOSHENETS Olena, Ukraine, ADLE
OVCHYNNYKOVA Yuliia, Ukraine, ADLE
ZABURANNA Lesia, Ukraine, ADLE

1. 2026 - Troisième partie de session

